







qu'aux pieds a été dépouillée. On conçoit des craintes sérieuses pour ses jours.

DÉPARTEMENTS.

CÔTES-DU-NORD (Saint-Brieuc). — Un double assassinat, suivi d'incendie, vient de jeter l'épouvante dans la petite ile de Bréhat, dans l'arrondissement de Saint-Brieuc.

Olivier Le Gras, ancien marin, vieillard plus qu'octogénaire, habitait à Bréhat une maison isolée, en compagnie de Marie-Jeanne Bauché, sa domestique, âgée de cinquante ans.

Le 22 de ce mois, vers trois heures du matin, un incendie se manifesta dans la demeure d'Olivier Le Gras. Tous les secours furent inutiles, et en peu de temps l'habitation fut presque entièrement consumée.

On trouva près de la maison des effets d'habillement appartenant à Le Gras, et six pièces de 5 francs. Puis, à peu de distance, des sabots tachés de sang. On commença à débayer la maison incendiée, et bientôt on découvrit une masse en fer aussi tachée de sang.

ter que le vieillard, qui n'était vêtu que d'une simple chemise, portait à la poitrine de nombreuses blessures, et que plusieurs côtes étaient broyées et enfoncées.

Quel était l'auteur d'un crime aussi horrible? Les soupçons se portèrent aussitôt sur un marin demeurant à Bréhat. C'était lui qui le premier avait crié au feu et sa voix paraissait altérée.

M. le juge de paix de Paimpol est arrivé le 22 au matin dans l'île de Bréhat, et bientôt M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction du Tribunal de Saint-Brieuc s'y sont aussi transportés.

L'instruction sur les lieux a duré trois jours, et les magistrats ont été puissamment aidés dans leurs investigations par le concours intelligent de M. Le Tron, maire de l'île, officier supérieur d'artillerie de marine en retraite,

qui jouit à juste titre de la confiance et de la considération de tous ses administrés.

Ce triple crime a produit dans l'île de Bréhat une émotion d'autant plus vive, que ses habitants sont honnêtes et d'un commerce paisible, et que depuis trente ans elle n'avait fourni que deux affaires à la Cour d'assises des Côtes-du-Nord.

(Guingamp). — La Gazette des Tribunaux, dans son numéro du 15 octobre dernier, a publié les débats de l'affaire de Joseph Le Poullen, condamné le 8 octobre à la peine capitale par la Cour d'assises des Côtes-du-Nord.

Dans l'instruction comme aux débats, Le Poullen avait avoué son crime dans les plus grands détails, et c'était sans manifester la moindre émotion qu'il avait entendu la prononciation de son arrêt de condamnation.

Cette impassibilité que Le Poullen a montrée aux débats, il l'a conservée jusqu'au moment suprême. Il n'avait aucune confiance dans le résultat de son pourvoi en cassation ni de son recours en grâce.

secours de la religion, et ce n'est que sur les sollicitations réitérées de M. Jan, aumônier de la prison, et de M. Vignénot, président de la société de Saint-Vincent-de-Paul, qu'il eut consenti à se confesser.

La nouvelle du rejet du recours en grâce de Le Poullen était parvenue le 26 novembre au parquet de Saint-Brieuc, et l'exécution fut fixée au mardi 28, à midi; mais, pour rendre moins longues les angoisses du condamné, on lui a caché jusqu'au 28 cette fatale nouvelle.

Une foule immense assistait à l'exécution, et les populations rurales, dans le trajet de Guingamp à Saint-Brieuc, étaient accourues de toutes parts pour voir passer le funèbre cortège.

AVIS IMPORTANT.

Les insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels et celles des Administrations publiques doivent être adressées directement au bureau du Journal.

Le prix de la ligne à insérer une ou deux fois est de 1 fr. 50 c. Trois ou quatre fois de 1 fr. 75. Cinq fois et au-dessus de 1 fr. 20 c.

Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISON RUE RICHELIEU.

Etude de M. DELORME, avoué à Paris, rue Richelieu, 83. Adjudication, en l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine, le 21 décembre 1850, à deux heures de relevée.

MAISON A PARIS, ET MAISON A NEUILLY. Etude de M. E. HUET, avoué à Paris, rue de Louvois, 2.

2° D'une MAISON sise à Neuilly, avenue de la Porte-Maillot, 30. Mise à prix : 12,000 fr.

1° A M. E. HUET, avoué poursuivant, demeurant à Paris, rue de Louvois, 2; 2° A M. Gamarand, avoué, rue Notre-Dame-des-Victoires, 32;

PASSAGE JOUFFROY.

Etude de M. HARDY, avoué à Paris, rue Pagevin, 4. Adjudication en l'audience des criées de la Seine, le 14 décembre 1850.

VASTE HOTEL ET PETITE MAISON. Etude de M. Alphonse PIERRE, avoué à Chaumont, rue Saint-Jean, 1.

1° A M. PIERRE, avoué poursuivant, demeurant à Chaumont, rue Saint-Jean, 1; 2° A M. Maitret, avoué cointisant, demeurant aussi à Chaumont, rue Hautefeuille, 16;

CHAMBRES ET ETUDES DE NOTAIRES.

DEUX MAISONS A PARIS.

Etude de M. HULLIER, notaire à Paris, rue Taitbout, 29. Adjudication en la chambre des notaires, le mardi 17 décembre 1850.

NUE-PROPRIÉTÉ DE CRÉANCES.

Etude de M. GLANDAZ, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 87. Adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude de M. ACLOQUE, notaire à Paris, rue Montmartre, 148.

ACTIONS.

Etude de M. LABARBE, notaire. A vendre par adjudication, en l'étude de M. LABARBE, notaire à Paris, rue de la Monnaie, 49, le jeudi 19 décembre 1850, à midi, en cinq lots.

BARBE, notaire à Paris, rue de la Monnaie, 49, le jeudi 19 décembre 1850, à midi, en cinq lots. Cinq certificats donnant droit à 168 ACTIONS nominatives, au capital de 130 fr. chacune.

ASSURANCE MARITIME. COMMENTAIRE SUR LES DIVERSES POLICES de Paris, Bordeaux, Dunkerque, Rouen, Nantes, Bayonne, le Havre, Marseille, par Ch. Lecomte, 2 v. in-8°, 13 f., à Paris, chez Vidécoq, pl. du Panthéon, 4. (4626)

BACCALAURÉAT en deux mois. Institut LELARGE, maisons spéciales, rue des Maçons-Sorbonne, 9. On ne paie qu'après réception pour les élèves qui ont fait leurs études. (4671)

PASSAGE de l'Opéra. Chapeaux de soie hygiéniques garantis contre la transpiration par un nouveau procédé. 12 fr.; mécan., 12 fr. (4723)

LE CHOCOLAT FOND A FROID est le plus délicat pour le véritable amateur, 1 fr. 60, 2, 3 fr. M. de Tries fins, 4, 5, 6, 7, F. Caron, 8, r. de la Bourse. (4681)

PÂTE ÉPILATOIRE PERFECTIONNÉE de M. BUSSER, r. du Coq-Saint-Honoré, 13, au 1<sup>er</sup>, reconnue, après examen fait, la seule qui détruit entièrement le poil et le duvet sans altérer la peau.

Sirof à Dentition anti-convulsif du Dr Delabarre. Préféré sur les gencives des enfants, facilitant la sortie des dents, 14, rue de la Paix. Ph. Béal. (4683)

PAPIER DÉMEURE pour BRÛLURES, COUPURES, DÉCHIRURES, etc. Calme la douleur, arrête l'hémorrhagie, prévient ou enlève l'inflammation et ne laisse pas de cicatrices.

CRÈME VIRGINALE. 1 fr. le flacon. On peut du visage ou d'autres parties du corps est gerçur, ridée, tachée, farineuse ou couperosée.

LES PASTILLES de S-CARBONATE DE FER de J. L. PHARMACIEN, place de la Croix-Rouge, 36, guérissent les fleurs blanches, les pâles couleurs, la faiblesse, le manque de sang.

Maux d'ESTOMAC. Rapide et constante guérison d'ESTOMAC, par le biophile du Dr J. M. Richard, Ph. r. Taranne, 16; St-Denis, 332; Richer, 27. Cons. de 10 h. à midi, r. Taranne, 20. St. la h. (4689)

INJECTION TANNIN, 1 fr. et 3 fr.; ROB, 5 fr. Fg St-Denis, 9, et t. les ph. de France. (4718)

NOUVELLE INJECTION SAMPSON, 4 fr. Infaillible libelle guér. en 3 j s. copahu, mal. anc. Ph. r. Rambuteau, 40, et chez t. les ph. Exp. (4748)

ULCÈRES, DARTRES, SCROFULES, CANCER. Guérisons nombreuses. Maison de santé. Consultations rue des Filles-Saint-Thomas, 11. (4397)

POIS CAUTÈRES D'IS ÉLASTIQUES, 1 fr. le cent. Pansement écon. et sans douleur. Rem. au commerce. DEBOURGE, ph. r. Montmartre, 14. (4676)

NOUVEAUTÉS. AUX TROIS QUARTIERS GALLOIS-GIGNOUX ET C<sup>IE</sup>. NOUVEAUTÉS.

21, boulevard de la Madeleine; 26, RUE DUPHOT. Les propriétaires de la maison des TROIS QUARTIERS ont mis en vente un nouveau solde de Soieries riches, grande largeur, des Soirées, à 12 fr.; un assortiment très varié de Draps de fantaisie pour robes et confections; un grand choix de Dentelles, de Broderies et de Lingerie confectionnées.

GRAND ASSORTIMENT DE FOURRURES ET CONFECTIONS NOUVELLES.

INSTITUT ORTHOPÉDIQUE DE PASSY, POUR LE TRAITEMENT DES DÉFORMITÉS DE LA TAILLE.

Cet établissement, fondé en 1835 à Chaillot, par MM. BOSSARD et TAVERNIER, et transféré, pour cause d'agrandissement, à Passy, Grande-Rue, 8, est principalement consacré au traitement des DÉVIATIONS DE LA TAILLE au moyen de la GÉINTURE A LEVIER, dont l'Académie nationale de Médecine a constaté, dès 1835, les effets prompts et exempts d'inconvénients pour la santé.

NOUVEAU TIRE-BOUCHON LEVIER. BREVET DE 15 ANS (s. g. d. g.).

A l'aide duquel le bouchon le plus fortement enfoncé dans la bouteille peut être extrait sans aucun effort et par la main la plus faible.

GARDE-FEU MAL DE DENTS.

Préserve les enfants de tous accidents. Nouveaux TABOURETS chauffés-pieds pour cheminées. USINE TRONCHON, avenue de Saint-Cloud, 11.

MAISON MEUBLÉE A PARIS, Cité d'Orléans, boulevard Saint-Denis, 18.

SOLIES CHAMBRES, depuis 1 fr. 25 c. par jour, et dans les prix de 20, 30 et 40 francs par mois. — Petits et grands APPARTEMENTS depuis 50 fr.

JE DONNE 20,000 FR. à qui prouvera que les MILLIERS DE CERTIFICATS que j'ai reçus de personnes honorables et dont mon prospectus donne un aperçu sont faux et dépourvus de foi.

W ROGERS. Inventeur des DENTS OSANORES, sans crochet ni ligature, autour du Dictionnaire des Sciences dentaires et de l'Encyclopédie du Dentiste, etc., reçus par l'Académie de Médecine.

SIROF LAROZE. Sirop de Coques d'Oranges amères.

AVIS. Les ANNONCES INDUSTRIELLES sont reçues au Bureau du Journal et chez MM. BIGOT et C<sup>ie</sup>, régisseurs, place de la Bourse, 8.

VEILLEUSE-BOULLOIRE.



MAISON NEUBURGER, AU BOULEVARD, RUE VIVIENNE, 4. Breveté en France, en Angleterre, en Belgique et en Hollande.

Décès et Inhumations. Du 29 novembre 1850. — Mme Hallu, 56 ans, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Martel, 18. — Mlle Foret, 18 ans, rue de la Tixerandrie, 25. — M. Delecz-Laprère, 63 ans, rue Basfroi, 35. — M. Laplanche, 38 ans, rue de Sully. — M. Potier, 61 ans, rue St-Dominique, 41. — Mme Changoux, 53 ans, rue de la Barroillière, 3. — Mlle Hualard, 57 ans, rue St-André-des-Arts, 26. — M. Clairin, 75 ans, rue Saint-André-des-Arts, 16. — Mme Servandoni, 22 ans, Caboché, 38 ans, rue des Postes, 10. — M. Arnould, 64 ans, rue Pascal, 1.